

**Réunion de quartiers – Chalamelas, La Loubière, les Blâches, Mas de Jaulet**  
15 octobre 2022 – 10h à 12h

Élus présents : Guy Massot ; Claude Benahmed ; Nathalie Volle ; Jean Coromina ;  
Martine Battini ; Jacques Gimenez ; Samy Chemellali.

### **Introduction**

Monsieur le Maire remercie la trentaine de riverains présents ainsi que les propriétaires pour la mise à disposition des lieux.

Avant de présenter les élus, il expose les objectifs de la réunion de quartiers ainsi que les projets de l'année dont : la mise en séparatif du réseau d'eau pluviale et d'assainissement et la réfection du réseau d'eau potable route du Miarou et route de Bourg-Saint-Andéol (octobre 2022 mars 2023), une réflexion sur l'assainissement route des Gorges, la création d'une nouvelle gendarmerie sur un terrain communal aux Estrades (2024) et le retour du Conseil municipal jeune (2023).

Autre projet en cours : la commune a initié une réflexion sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable de Vallon Pont d'Arc. Les discussions sont en cours avec les partenaires et les collectivités environnantes. Il est effectivement imposé à la commune d'abandonner la source du Tiourre en raison de l'absence d'un périmètre de protection.

En matière de santé, la municipalité s'est rapidement engagée pour la Maison de Santé Pluriprofessionnelle et soutenir les professionnels de santé. Cet équipement permettra de lutter contre la désertification médicale et de développer l'offre de soins du territoire. Après plusieurs concertations avec les professionnels et études de faisabilité, la Maison de Santé Pluriprofessionnelle s'installera sur l'actuelle aire de camping-cars (2024). Dans la même optique, la municipalité accompagne la demande de l'hôpital - EHPAD Sully Eldin d'être équipé en imagerie médicale (radio). Un matériel qui facilitera le quotidien de l'hôpital – EHPAD et l'efficacité des secours.

Le Maire revient enfin sur la fermeture de la salle polyvalente. En effet, suite à une visite périodique de sécurité, qui a pointé plusieurs carences, la municipalité a décidé de fermer la salle polyvalente. L'importance des travaux de mise en conformité cumulée à l'ancienneté du bâtiment commande d'intégrer la réfection de la salle polyvalente dans une réflexion globale en lien avec le programme *Petites Villes de Demain*.

### **MAIRIE DE VALLON PONT D'ARC**

1 Place de la Résistance - 07150 Vallon Pont d'Arc - Téléphone : 04 75 88 02 06 - Fax : 04 75 88 11 76  
Email : [info@mairie-vallon.com](mailto:info@mairie-vallon.com) Site internet : [www.mairie-vallon.com](http://www.mairie-vallon.com)

## 1. URBANISME

Un habitant interroge la commune sur la protection des terres agricoles et le devenir du PANDA (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, initié par le Conseil départemental de l'Ardèche en 2015).

- Le PANDA est destiné à se fondre au sein du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), prévu pour 2024. Le PLUI dessine les grandes orientations du territoire pour les années à venir. Il définit le droit des sols réglementant les autorisations de construire.
- La pièce maîtresse du PLUI est le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). L'enquête publique étant en cours, la Municipalité invite l'ensemble des habitants à y participer.
- M. le Maire en profite pour rappeler qu'un atelier participatif sur le PLUI se tiendra lundi 17 octobre à 18h au Château-Mairie.

## 2. EAU ET ASSAINISSEMENT

Plusieurs erreurs de factures d'eau sont rapportées. Si les présents remercient les services de distribution de l'eau pour leur réactivité, ils admettent qu'il est parfois difficile de les joindre.

- Jean Coromina (Adjoint à l'Urbanisme et aux Travaux) regrette qu'il y ait encore des factures basées sur une estimation de la consommation et non sur la consommation réelle avec des relevés mi-mai et mi-septembre.
- Suite à la réunion de quartiers, la Municipalité a rappelé à Véolia de facturer sur la base de la consommation réelle et, en tout état de cause, de corriger son mode de facturation pour limiter les erreurs.
- Pour rappel, Véolia dispose d'un service d'astreinte au numéro suivant : 09.69.32.34.58.

Un riverain souhaiterait savoir s'il existe des aides pour l'assainissement privé et si une connexion de la Loubière au tout à l'égout est prévue.

- À notre connaissance, il n'existe pas d'aide à l'assainissement non collectif.
- La connexion au tout à l'égout de la Loubière a été étudiée dans le cadre du schéma directeur. L'opération est techniquement et économiquement non réalisable.

Les administrés font état de la gestion compliquée des eaux de pluie sur la seconde partie du chemin de Chalamelas. Si le problème d'écoulement est ancien, ses conséquences empirent avec les nouvelles constructions et draine de plus en plus de terres sur la route.

- La Municipalité veillera à nettoyer plus souvent la route, mais il appartient aux propriétaires de retenir leur terre. Un rappel de cette obligation sera réalisé.
- Les services municipaux et intercommunaux travailleront de pair pour améliorer la situation.

### MAIRIE DE VALLON PONT D'ARC

1 Place de la Résistance - 07150 Vallon Pont d'Arc - Téléphone : 04 75 88 02 06 - Fax : 04 75 88 11 76  
Email : [info@mairie-vallon.com](mailto:info@mairie-vallon.com) Site internet : [www.mairie-vallon.com](http://www.mairie-vallon.com)

### 3. RÉSEAU, FIBRE ET ADRESSAGE :

Un riverain souhaite connaître la date d'accès à la fibre optique et s'attriste que la commune fasse partie des dernières du territoire à en bénéficier.

- Le déploiement de la fibre optique a été programmé il y a de nombreuses années avec la création d'Ardèche Drôme Numérique (ADN). Il avait alors été décidé de prioriser les zones blanches et grises, tandis que les opérateurs privés investissaient dans les zones urbaines. La commune de Vallon Pont d'Arc se trouve ainsi en fin de liste.
- La fibre devrait couvrir la commune au cours du premier semestre 2024. Les études (identification des adresses ; état du réseau) s'étalent jusqu'au milieu de l'année 2023, avant de laisser place aux travaux durant 6 à 9 mois. Il faudra ensuite se rapprocher des opérateurs téléphoniques pour souscrire un abonnement.
- Pour plus d'informations, les habitants peuvent se rendre directement sur le site d'ADN rubrique « [À quand la fibre chez moi ?](http://ardechedromenumerique.fr/eligibilite) » : [ardechedromenumerique.fr/eligibilite](http://ardechedromenumerique.fr/eligibilite).

Outre la fibre optique, le territoire des Gorges de l'Ardèche souffre chaque été de la surcharge du réseau téléphonique. Même en hiver le réseau connaît des perturbations.

- Plusieurs améliorations ont été observées ces dernières années. Pour rappel, il y peu de temps la commune devait encore composer avec des zones blanches.
- La Municipalité poursuit le travail en cours avec les opérateurs téléphoniques et les réunira au premier semestre 2023.
- M. le Maire précise qu'en cas de problèmes récurrents, les habitants peuvent se rapprocher directement de la commune.

Plusieurs habitants dénoncent des changements de nom de rues et de lieux-dits avec la mise en place du nouvel adressage il y a quelques années.

- De nombreux administrés ne possédaient pas d'adresse à proprement parlé. Si la Municipalité salue le travail d'adressage accompli, elle regrette elle aussi la décision de rebaptiser des rues et des lieux-dits qui avaient déjà un nom et une histoire.
- Il reste néanmoins important que chaque administré affiche son nouveau numéro et procède aux différents changements d'adresse auprès des organismes concernés (fournisseurs d'énergie ; liste électorale ; abonnements internet, téléphonique et autre ; correspondance privée ; ...). Les habitants n'ayant pas effectué ce changement ne recevront bientôt plus leur courrier et ne pourront être raccordés à la fibre.

#### MAIRIE DE VALLON PONT D'ARC

1 Place de la Résistance - 07150 Vallon Pont d'Arc - Téléphone : 04 75 88 02 06 - Fax : 04 75 88 11 76  
Email : [info@mairie-vallon.com](mailto:info@mairie-vallon.com) Site internet : [www.mairie-vallon.com](http://www.mairie-vallon.com)

## 5. CIRCULATION ET VOIRIE :

L'été, le chemin des Loubières et le chemin du Fez sont victimes de leur succès. Cette route est effectivement empruntée par de nombreuses voitures, mais aussi des quads, des piétons et des cyclistes. En l'absence de voies dédiées, la cohabitation des différents usagers est difficile.

- Un itinéraire existe pour les cyclistes et les piétons le long de la RD 579, mais des riverains préfèrent continuer sur l'axe chemin de La Grande Loubière / chemin du Fez.
- Il est impossible de créer des voies douces le long de chaque route, particulièrement en milieu rural. Les usagers doivent apprendre à cohabiter dans la sécurité et le respect.
- Cette intervention pose la question plus globale de la liaison de Vallon Pont d'Arc à la Via Ardèche. Il s'agit d'un projet important et coûteux que ni la commune ni la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche ne peuvent porter seules. Nous négocions donc des cofinancements pour une étude de faisabilité afin de définir le meilleur itinéraire.

En raison de la circulation estivale, il est compliqué de s'insérer sur la RD 579 par chemin des Blâches et par le chemin de Chalamelas. Les administrés souhaitent savoir s'il est possible de fluidifier la circulation (avec par exemple un feu intelligent).

- La Municipalité s'est rapprochée du service des routes du Conseil départemental (compétent sur le RD 579) pour améliorer la circulation.

Un habitant interroge le retrait de plusieurs coussins berlinois qui avaient été positionnés sur la commune afin de réduire la vitesse des usagers.

- Suite au signalement d'une association routière, la commune a procédé à une vérification des coussins berlinois et a retiré les équipements qui n'étaient plus conformes à la réglementation.
- Une réflexion pour la réalisation de dos-d'âne en enrobé va être conduite avec la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

Il est demandé s'il est possible d'installer un miroir au croisement de la rue des Blâches avec la RD 579 afin d'améliorer la visibilité. Un riverain en profite pour faire remarquer que le panneau de la rue est tombé.

- La proposition d'installer un miroir a été remontée au service des routes du Conseil départemental (compétent sur la RD 579). La Municipalité veillera obtenir rapidement des avancées.
- Pour information : chacun est libre d'installer un miroir sur son terrain pour améliorer l'accès à sa propriété. S'agissant de domaines privés, la Municipalité ne peut les financer mais peut apporter conseils.

Quelques habitants s'inquiètent de la dégradation de la voirie chemin de Chalamelas.

### MAIRIE DE VALLON PONT D'ARC

1 Place de la Résistance - 07150 Vallon Pont d'Arc - Téléphone : 04 75 88 02 06 - Fax : 04 75 88 11 76  
Email : [info@mairie-vallon.com](mailto:info@mairie-vallon.com) Site internet : [www.mairie-vallon.com](http://www.mairie-vallon.com)

- Comme le prévoit la réglementation sur les constructions, les entreprises de maçonnerie qui abiment la voirie en assureront la réfection en fin de travaux.

## 6. CADRE DE VIE :

Plusieurs résidents demandent si des actions sont prévues afin de réduire l'éclairage public. Parallèlement, une administrée émet que le souhait que certains patrimoines emblématiques restent éclairés, à l'image du clocher dont l'éclairage est à reprendre.

- Les cordons LED du clocher de l'église se sont effectivement détachés. Ils seront rapidement repris.
- Une réunion de travail était déjà programmée le 20 octobre avec le Syndicat départemental des énergies (SDE – compétent en matière d'éclairage public). Cet échange a confirmé qu'il est aujourd'hui techniquement impossible d'éteindre un luminaire sur deux. L'extinction doit se faire ligne par ligne.
- Le réseau d'éclairage est divisé en une cinquantaine de lignes. Chaque ligne est reliée à un coffret de commande et il est impossible d'agir directement sur un luminaire. À la demande de la Municipalité, le SDE recense les coffrets de commande équipé d'une seconde horloge et sur lesquels il serait donc possible de réduire la durée de l'éclairage.
- Enfin, les luminaires ancienne génération sont peu à peu remplacés par des luminaires LED, moins consommateurs en énergie, plus efficaces et à intensité variable.
- Travail en cours avec SDE et ENEDIS dès janvier.

Un administré souhaite savoir si le projet *Petites Villes de Demain* engendrera des effets en dehors du centre-village.

- En début de mandat, la commune a obtenu la labélisation *Petites Villes de Demain*. Ce label finance un poste de chef de projet (à mi-temps avec Ruoms) et nous donne accès à davantage de subventions de l'État.
- Les Municipalité de Vallon Pont d'Arc et de Ruoms ont choisi d'orienter les travaux sur la revitalisation des cœurs de village (réaménagements de places, traverse du village, commerces, ...). Ces investissements rayonneront à n'en pas douter sur l'ensemble de la commune et au-delà.
- Au besoin, le chef de projet est également mobilisé sur des sujets transversaux comme la mobilité, l'isolation thermique ou le PLUI.

Des riverains rapportent l'importante augmentation du coût des ordures ménagères pour un service dont les carences restent encore palpables.

- La Municipalité est particulièrement attentive au dossier des ordures ménagères. À l'occasion de la [Semaine Européenne de la Réduction des Déchets](#), la Mairie a d'ailleurs organisé plusieurs événements dont une table ronde le lundi 28 novembre avec la Communauté de communes et le SICTOBA.

## MAIRIE DE VALLON PONT D'ARC

1 Place de la Résistance - 07150 Vallon Pont d'Arc - Téléphone : 04 75 88 02 06 - Fax : 04 75 88 11 76  
Email : [info@mairie-vallon.com](mailto:info@mairie-vallon.com) Site internet : [www.mairie-vallon.com](http://www.mairie-vallon.com)

- Suite à l'échec du système de redevance calculé en fonction de la composition du foyer (2019-2020), la Communauté de communes a dû décider d'un retour à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).  
Or la TEOM est calculée en fonction de la valeur locative du logement et non du volume de déchets produit. De plus, la chambre régionale des comptes a imposé à la communauté de communes un retour à l'équilibre budgétaire en une seule année. Les nouveaux élus communautaires ont alors dû voter un taux de 17.70 % pour 2021 contre 14.25 % en 2018.
- Dans le même temps, des actions correctives ont été apportées sur le terrain, avec l'ajout de conteneurs supplémentaires et une collecte plus régulière. Un comité des usagers a aussi été créé pour travailler avec la Communauté de communes sur le sujet.